



PROCÈS-VERBAL D’UNE SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 9 juillet 2025 à 9 h en la salle du conseil de l’hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mme Sandra Desmeules, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant quorum des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

Mme Scarlett Van Blaeren, directrice générale adjointe développement et aménagement du territoire, en remplacement de M. Benoit Collette, directeur général, et ce, conformément à la résolution CE-20190320-759;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

CE-20250709-2195

RATIFICATION - ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT -
COMITÉ EXÉCUTIF - CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de ratifier la participation de Mme Seta Topouzian, conseillère municipale, à titre de représentante du maire à l'exposition marquant le 110e anniversaire du génocide arménien, le 25 avril 2025 à Montréal, au montant de 53,30 \$.

(CT:1856252)
(SD-2025-3311)

CE-20250709-2196

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance publique du comité exécutif tenue le mercredi 25 juin 2025 à 9 h 01.

(SD-2025-3330)

CE-20250709-2197

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance à huis clos du comité exécutif tenue le mercredi 25 juin 2025 à 10 h 01.



(SD-2025-3330)

Les discussions sur le point 26.1 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20250709-2198

CALENDRIER - VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES - 4 DÉCEMBRE 2025

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le calendrier de la vente pour défaut de paiement des taxes du 4 décembre 2025.

(SD-2025-2896)

CE-20250709-2199

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2997

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2997, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services d'usinage et de réparation de cylindres hydrauliques, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Usinage Industriel RLS inc.
984 760,88 \$.

(CT:1856203)
(SD-2025-3301)

CE-20250709-2200

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION - CONTRAT DOS-3029

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3029, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de mise en place d'un parc de bornes de recharge mutualisées Axion 50 + (Place des Aînés), pour une période de 6 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 inc.
314 698,07 \$.



(CT:1856958)
(SD-2025-3462)

CE-20250709-2201

AUTORISATION - PAIEMENT - TRACES QUÉBEC - CONTRAT
DOS-3029

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le paiement des frais prévus au Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés suivis par le biais du système gouvernemental de traçabilité Traces Québec et pour la redevance imposée par le règlement favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés au ministre des Finances, au montant estimé de 1 348,65 \$, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3029 par le conseil municipal.

(CT:1856958)
(SD-2025-3462)

CE-20250709-2202

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13178-F - CONTRAT DOS-3029

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13178-F, un montant de 90 600 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 10 ans. Le solde de la dépense au montant de 229 889 \$, taxes nettes incluses, sera financé par la subvention du Plan Climatique du MELCCFP, mesure 5, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3029 par le conseil municipal.

(CT:1856958)
(SD-2025-3462)

CE-20250709-2203

RÉSOLUTION ABROGÉE - APPROBATION - AFFECTATION -
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ATTENDU QUE, par sa résolution CE-20250611-1941, le comité exécutif approuvait l'affectation des sommes en provenance des conventions d'occupation des starts-ups de TerroX, soit 74 100 \$ au budget de fonctionnement du Service du développement économique et autorisait le Service des finances à faire les ajustements nécessaires au budget de fonctionnement du Service du développement économique;

ATTENDU QUE l'affectation doit être approuvée par le conseil



municipal et qu'un nouveau sommaire décisionnel sera présenté;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'abroger la résolution CE-20250611-1941.

(SD-2025-3117)

CE-20250709-2204

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AFFECTATION -
BUDGET DE FONCTIONNEMENT - DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver l'affectation des sommes en provenance des conventions d'occupation des starts-ups de TerroX au budget de fonctionnement du Service du développement économique, au montant de 74 100 \$;

d'autoriser le Service des finances à effectuer les ajustements nécessaires au budget de fonctionnement du Service du développement économique.

(SD-2025-3120)

CE-20250709-2205

DEMANDE D'EXEMPTION DE CASES DE STATIONNEMENT
ACCEPTÉE - LIUDMILA PARENSKAYA

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'exemption de l'obligation de fournir et de maintenir les cases de stationnement requises au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme EX-2025-15 de Liudmila Parenskaya, propriétaire, à l'effet de permettre l'exemption d'une case de stationnement dans le cadre de l'ajout d'un logement au sous-sol d'une habitation de 2 logements sur le lot 1 377 024 du cadastre du Québec en retour d'une compensation d'un montant total de 546 \$, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-215.

(SD-2025-3295)

CE-20250709-2206

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE REFUSÉE - 9486-8734
QUÉBEC INC.



RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de refuser la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-10 de 9486-8734 Québec inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser pour la construction d'une habitation multifamiliale de 3 étages sur le lot 1 069 682 du cadastre du Québec, 105, rue Jubinville, une marge avant maximale de 6 mètres au lieu d'un maximum de 4 mètres, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-193.

(SD-2025-3302)

CE-20250709-2207

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -
MARTIN LALUMIÈRE ET YING LI

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-39 de Martin Lalumière et Ying Li, propriétaires, à l'effet d'autoriser, pour l'immeuble sur les lots 1 063 122 et 1 063 070 (lot projeté 6 633 805) du cadastre du Québec, 3418, rue des Castors:

une profondeur minimale de lot de 17,94 mètres, alors qu'une profondeur minimale de 21 mètres est prescrite;
une marge arrière minimale de 8,02 mètres, alors qu'une marge arrière minimale de 15 mètres est prescrite;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-194.

(SD-2025-3306)

CE-20250709-2208

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -
GESTION IMMOBILIÈRE KB INC.

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-56 de Gestion Immobilière Kb inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour la construction d'une habitation de 3 logements sur le lot 6 603 965 du cadastre du Québec, 227A, 227B et 227C, boulevard des Prairies, une hauteur du plancher du rez-de-chaussée de 1,97 mètre au lieu d'un maximum de 1,5 mètre, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-195.

(SD-2025-3307)



CE-20250709-2209	DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - GESTION IMMOBILIÈRE KB INC. RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-57 de Gestion Immobilière Kb inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour la construction d'une habitation de 3 logements sur le lot 6 603 966 du cadastre du Québec, 223A, 223B et 223C, boulevard des Prairies, une hauteur du plancher du rez-de-chaussée de 2,12 mètres au lieu d'un maximum de 1,5 mètre, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-196. (SD-2025-3309)
CE-20250709-2210	DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - ANNA MARZARO ET ANTONIO PELUSO RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-58 d'Anna Marzaro et Antonio Peluso, propriétaires, à l'effet d'autoriser, pour la construction d'une habitation d'un logement sur le lot 1 633 058 du cadastre du Québec, 2915, avenue de Péribonka, une hauteur du plancher du rez-de-chaussée de 1,82 mètre au lieu d'un maximum de 1,5 mètre, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-197. (SD-2025-3313)
CE-20250709-2211	DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - VILLE DE LAVAL RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-59 de Ville de Laval, propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour l'immeuble sur le lot 6 582 501 du cadastre du Québec, boulevard des Laurentides, une clôture composée de panneaux métalliques architecturaux, alors que ce matériau est prohibé pour une clôture dans le type de milieux T6.1., et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-198.



(SD-2025-3315)

CE-20250709-2212 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -
INNVEST NOMINEE IV LTD

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-60 d'Innvest Nominee IV ltd, propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour la rénovation d'un bâtiment commercial de 6 étages sur les lots 1 730 865 et 1 730 866 du cadastre du Québec, 2900, boulevard Le Carrefour, un revêtement extérieur de type D au lieu d'un revêtement de type C, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-199.

(SD-2025-3317)

CE-20250709-2213 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -
DÉVELOPPEMENT LOVACO INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-61 de Développement Lovaco inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour la construction d'un bâtiment multifamilial de 5 logements sur le lot 5 291 919 du cadastre du Québec, boulevard Sainte-Rose:

1. aucune unité de stationnement pour vélo au lieu d'un minimum de 3;
2. 2 cases de stationnement ayant une profondeur de 5,38 mètres, au lieu d'un minimum de 5,5 mètres;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-200.

(SD-2025-3319)

CE-20250709-2214 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - PSCP
QUEBEC HOLDINGS INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-62 de Pscp



Quebec Holdings inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour une opération cadastrale sur les lots 4 030 641 et 4 030 642 du cadastre du Québec, 955, desserte Est Chomedey, une emprise au sol minimale du bâtiment principal de 19,58 % au lieu d'un minimum de 20 %, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-201.

(SD-2025-3324)

CE-20250709-2215

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - CAMIL ABOUJALAD ET SAMIA TOHME

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-64 de Camil Aboujalad et Samia Tohme, propriétaires, à l'effet d'autoriser, pour la construction d'une habitation d'un logement sur le lot 1 165 984 du cadastre du Québec, 164, 59e Avenue, un plan de façade comprenant une porte de garage plus avancé que l'alignement du plan de façade le plus large de la façade principale avant, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-202.

(SD-2025-3327)

CE-20250709-2216

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - VILLE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-65 de Ville de Laval, propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour une station de pompage existante sur les lots 3 313 218 et 6 576 220 du cadastre du Québec, 3124, rue de Renaix, une marge avant minimale de 0,6 mètre au lieu d'un minimum de 4,5 mètres, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-203.

(SD-2025-3328)

CE-20250709-2217

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - 9444-7836 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro



CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-67 de 9444-7836 Québec inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour la construction d'une habitation multifamiliale isolée sur les lots 1 637 801 et 1 637 860 du cadastre du Québec, 344, boulevard Curé-Labelle, 3 balcons faisant saillie d'un mètre par rapport au plan de façade au lieu d'un maximum de 0,65 mètre, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-205.

(SD-2025-3333)

CE-20250709-2218

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - 9138-3422 QUÉBEC INC. ET INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS GIACOMO INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-68 de 9138-3422 Québec inc. et Investissements Immobiliers Giacomo inc., propriétaires, à l'effet d'autoriser sur les lots 5 074 367 et 5 074 369 du cadastre du Québec, 4190, desserte Sud Laval Ouest, l'installation d'une enseigne supplémentaire au-dessus du plancher du dernier étage alors qu'un maximum d'une enseigne est autorisé, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-206.

(SD-2025-3336)

Au point 43.15 de l'ordre du jour, le conseiller Ray Khalil déclare un conflit d'intérêt et se retire des discussions.

CE-20250709-2219

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - VILLE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-70 de Ville de Laval, propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour l'immeuble situé sur le lot 6 623 164 du cadastre du Québec, 1675, rue Jacques-Tétreault:

1. l'installation de 2 enseignes détachées, alors qu'un maximum d'une enseigne détachée par terrain est prescrit;
2. l'installation d'enseignes détachées dans une cour avant d'une profondeur minimale de moins de 20 mètres, alors qu'une profondeur minimale de cour de 20 mètres est exigée afin de pouvoir installer une enseigne détachée;



- 3. un maximum de 4 couleurs par enseigne détachées, alors qu'un maximum de 3 couleurs est prescrit;
 - 4. l'installation de bases de supports d'enseignes détachées à moins de 0,25 mètre d'une ligne de terrain, alors qu'une distance minimale de 0,25 mètre est prescrite;
 - 5. des enseignes détachées qui ne sont pas constituées d'un espace aménagé conformément aux exigences du paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 562;
 - 6. l'installation de 3 enseignes directionnelles d'une superficie maximale de 1,2 mètre carré chacune, alors qu'une superficie maximale de 0,7 mètre carré est autorisée pour une enseigne directionnelle;
 - 7. l'installation d'une cheminée (équipement mécanique) sur le toit qui ne sera pas entourée d'un écran visuel et qui sera installée à une distance de moins de 3 mètres du parapet du toit, alors qu'un équipement mécanique doit être entouré d'un écran visuel et doit être installé à au moins 3 mètres du parapet d'un toit;
- et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-207.

(SD-2025-3337)

CE-20250709-2220

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -
PANAGIOTIS LINARDAKIS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-71 de Panagiotis Linardakis, propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour un bâtiment existant sur le lot 1 452 124 du cadastre du Québec, 567, rue Corday, une marge latérale droite de 0,9 mètre au lieu d'un minimum de 1,50 mètre, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-208.

(SD-2025-3342)

CE-20250709-2221

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -
DÉVELOPPEMENT AES INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-75 de



Développement Aes inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour l'immeuble sur le lot 1 178 387 du cadastre du Québec, boulevard des Laurentides, la plantation d'un minimum de 3 arbres à petit déploiement en cour avant, alors qu'un minimum de 3 arbres à moyen ou grand déploiement est exigé, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-209.

(SD-2025-3343)

CE-20250709-2222

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - VILLE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-78 de Ville de Laval, propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour le bâtiment principal existant sur le lot 6 477 174 du cadastre du Québec, 45, rue Saint-Hubert, l'installation de 8 équipements mécaniques sur toit qui ne sont pas entourés d'un écran visuel, alors que ces équipements mécaniques doivent être entourés d'un écran visuel, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-211.

(SD-2025-3347)

CE-20250709-2223

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - VILLE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-79 de Ville de Laval, propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour la rénovation d'un bâtiment institutionnel de 2 étages sur le lot 1 060 236 du cadastre du Québec, 725 et 727, montée Montrougeau, des équipements mécaniques d'une hauteur de plus de 0,6 mètre sans être entourés d'un écran visuel, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-212.

(SD-2025-3349)

CE-20250709-2224

DEMANDE D'EXEMPTION DE CASES DE STATIONNEMENT REFUSÉE - 9486-8734 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de refuser la demande d'exemption de l'obligation de fournir et de maintenir les cases de stationnement requises au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme EX-2025-2 de 9486-8734 Québec inc., propriétaire, à l'effet de permettre l'exemption de 2 cases de stationnement dans le cadre de la construction d'une habitation de 12 logements sur le lot 1 069 682 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-213.

(SD-2025-3350)

CE-20250709-2225 DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE -
INNVEST NOMINEE IV LTD

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0046 d'Innvest Nominee Iv ltd, propriétaire, à l'effet de permettre la rénovation d'un bâtiment commercial de 6 étages sur les lots 1 730 865 et 1 730 866 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-222.

(SD-2025-3355)

CE-20250709-2226 DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE -
DÉVELOPPEMENT AES INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0050 de Développement Aes inc., propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 3 étages sur le lot 1 178 387 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-223.

(SD-2025-3360)

Au point 43.24 de l'ordre du jour, le conseiller Ray Khalil déclare un conflit d'intérêt et se retire des discussions.

CE-20250709-2227 DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - VILLE
DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0084 de Ville de Laval, propriétaire, à l'effet de permettre l'installation de 2 enseignes détachées sur le lot 6 623 164 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-226.

(SD-2025-3365)

CE-20250709-2228

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - VILLE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0007 de Ville de Laval, propriétaire, à l'effet de permettre la rénovation d'un bâtiment institutionnel de 2 étages sur le lot 1 060 236 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-227.

(SD-2025-3367)

CE-20250709-2229

INSTALLATION - SIGNALISATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser l'installation de la signalisation pour réserver un espace de stationnement pour personnes atteintes de déficience physique, face au 1180, rue Korman, et dont les détails apparaissent au plan de signalisation et à la liste des enseignes portant le numéro SI-D50242-2025-001 préparés par le Service de l'ingénierie le 25 avril 2025;

d'autoriser le Service des travaux publics à effectuer l'installation de cette signalisation.

(SD-2025-2498)

CE-20250709-2230

INSTALLATION - SIGNALISATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser l'installation de panneaux de signalisation interdisant le virage à droite au feu rouge à toutes les approches de l'intersection du boulevard Cartier et de l'avenue Laval, et dont les détails apparaissent au plan de signalisation et à la liste des enseignes portant le numéro SI-D50143-2025-001 préparés par le Service de l'ingénierie le 15



avril 2025;

d'autoriser le Service des travaux publics à effectuer l'installation de cette signalisation.

(SD-2025-3021)

CE-20250709-2231 INSTALLATION - SIGNALISATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser l'installation de panneaux de signalisation interdisant le virage à droite au feu rouge à l'approche nord de l'intersection des boulevards Curé-Labelle et Sainte-Rose, et dont les détails apparaissent au plan de signalisation et à la liste des enseignes portant le numéro SI-D50144-2025-001 préparés par le Service de l'ingénierie le 15 avril 2025;

d'autoriser le Service des travaux publics à effectuer l'installation de cette signalisation.

(SD-2025-3022)

CE-20250709-2232 INSTALLATION - SIGNALISATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser l'installation de panneaux de signalisation interdisant le virage à droite au feu rouge aux intersections situées sur les boulevards Le Corbusier et de la Concorde à l'approche nord, sur le boulevard Le Corbusier et la rue Claude-Gagné aux approches sud, nord et est, ainsi que sur le boulevard Le Corbusier et la rue Jacques-Tétreault à toutes les approches, et dont les détails apparaissent aux plans de signalisation et à la liste des enseignes portant le numéro SI-D50334-2025, feuillets 1 à 3, préparés par le Service de l'ingénierie le 27 mai 2025;

d'autoriser le Service des travaux publics à effectuer l'installation de cette signalisation.

(SD-2025-3024)

CE-20250709-2233 INSTALLATION - SIGNALISATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser l'installation de panneaux de signalisation interdisant le virage à droite au feu rouge à l'intersection des rues Lucien-Paiement



et Claude-Gagné, aux approches ouest et sud, et dont les détails apparaissent au plan de signalisation et à la liste des enseignes portant le numéro SI-D50273-2025-001 préparés par le Service de l'ingénierie le 20 mai 2025;

d'autoriser le Service des travaux publics à effectuer l'installation de cette signalisation.

(SD-2025-3025)

CE-20250709-2234

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - CONTRAT DOS-507

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des honoraires supplémentaires au montant de 42 842,55 \$, requis pour défrayer le coût des services de surveillance d'Artelia Canada inc. prévus au contrat DOS-507, lot 1, en lien avec les travaux d'égouts et d'aqueduc, de drainage, de préliminaires de rue, de pavage, de trottoirs et de bordures, pour le projet Bourg Cardinal.

(CT:1856032)
(SD-2025-3254)

CE-20250709-2235

INSTALLATION - SIGNALISATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser l'installation de la signalisation pour réserver un espace de stationnement pour personnes atteintes de déficience physique, face au 917, rue Melville, et dont les détails apparaissent au plan de signalisation et à la liste des enseignes portant le numéro SI-D50254-2025-001 préparés par le Service de l'ingénierie le 29 avril 2025;

d'autoriser le Service des travaux publics à effectuer l'installation de cette signalisation.

(SD-2025-3442)

CE-20250709-2236

INSTALLATION - SIGNALISATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser l'installation de la signalisation pour réserver un espace de stationnement pour personnes atteintes de déficience physique, face au 698, avenue du Dorset, et dont les détails apparaissent au plan de signalisation et à la liste des enseignes portant le numéro SI-D50241-2025-001 préparés par le Service de l'ingénierie le 24 avril 2025;



d'autoriser le Service des travaux publics à effectuer l'installation de cette signalisation.

(SD-2025-3444)

CE-20250709-2237

APPROBATION - ENTENTE DE SUBVENTION - FOOTBALL LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente de subvention à intervenir entre Ville de Laval et Football Laval concernant le versement d'une subvention au montant de 29 000 \$ pour la réalisation des activités de football à Laval, pour l'année 2025;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1843230)
(SD-2025-1401)

CE-20250709-2238

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - CORPORATION SALLE ANDRÉ-MATHIEU

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et la Corporation salle André-Mathieu concernant le versement d'une subvention au montant de 34 357 \$ pour la réalisation d'un événement en lien avec l'halloween au centre-ville, dans le cadre du Programme de soutien aux grands événements;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1855122)
(SD-2025-3049)

CE-20250709-2239

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - INITIATIVE LOCALE ST-FRANÇOIS EN ACTION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et l'Initiative locale St-François en action concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 59 964 \$ pour la réalisation du projet «Poursuite du projet Vivre ensemble à St-François», et ce, dans le cadre du Fonds Place-du-Souvenir;

d'autoriser le Service des finances à approprier un montant de 59 964 \$, pris à même la réserve financière créée par le Règlement numéro L-12846, laquelle vise à agir comme levier d'intervention auprès des enfants et adolescents issus de milieux défavorisés, pour défrayer le paiement de la subvention prévue au protocole d'entente;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1856401)
(SD-2025-3356)

CE-20250709-2240

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - ASSOCIATION
LAVALLOISE DE PARENTS ET AMIS POUR LE BIEN-ÊTRE
MENTAL INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et l'Association lavalloise de parents et amis pour le bien-être mental inc. concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 73 038 \$ pour la réalisation du projet «Halte'PABEM», et ce, dans le cadre du Fonds Place-du-Souvenir;

d'autoriser le Service des finances à approprier un montant de 73 038 \$, pris à même la réserve financière créée par le Règlement numéro L-12846, laquelle vise à agir comme levier d'intervention auprès des enfants et adolescents issus de milieux défavorisés, pour défrayer le paiement de la subvention prévue au protocole d'entente;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1856401)
(SD-2025-3356)

CE-20250709-2241

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - GROUPE
PROMO-SANTÉ LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le Groupe Promo-Santé Laval concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 56 357 \$ pour la réalisation du projet «AXE 3», et ce, dans le cadre du Fonds Place-du-Souvenir;

d'autoriser le Service des finances à approprier un montant de 56 357 \$, pris à même la réserve financière créée par le Règlement numéro L-12846, laquelle vise à agir comme levier d'intervention auprès des enfants et adolescents issus de milieux défavorisés, pour défrayer le paiement de la subvention prévue au protocole d'entente;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1856401)
(SD-2025-3356)

CE-20250709-2242

APPROBATION - ADDENDA - PROTOCOLE D'ENTENTE -
BUREAU D'AIDE ET D'ASSISTANCE FAMILIALE PLACE ST-
MARTIN INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'addenda au protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le Bureau d'aide et d'assistance familiale place St-Martin inc. concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 51 255 \$ pour la réalisation du projet «Poursuite du projet Le secondaire à ma manière», et ce, dans le cadre du Fonds Place-du-Souvenir;

d'autoriser le Service des finances à approprier un montant de 51 255 \$, pris à même la réserve financière créée par le Règlement numéro L-12846, laquelle vise à agir comme levier d'intervention auprès des enfants et adolescents issus de milieux défavorisés, pour défrayer le paiement de la subvention prévue à l'addenda au protocole d'entente;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1856401)
(SD-2025-3356)

Au point 70.2 de l'ordre du jour, le conseiller Ray Khalil déclare un conflit d'intérêt et se retire des discussions.



CE-20250709-2243

RECOMMANDATION AU CONSEIL - FINANCEMENT -
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS - 2025

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser le financement des employés du Service de planification et de réalisation des projets au programme triennal d'immobilisations pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, soit:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13025, un montant de 518 089 \$, sur un terme de 30 ans;

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13147, un montant de 147 709 \$, sur un terme de 20 ans;

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13149, un montant de 354 975 \$, sur un terme de 20 ans;

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13023, un montant de 328 041 \$, sur un terme de 20 ans;

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12802, un montant de 213 906 \$, sur un terme de 20 ans;

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13127, un montant de 575 501 \$, sur un terme de 20 ans;

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13150, un montant de 211 280 \$, sur un terme de 20 ans;

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12858, un montant de 160 429 \$, sur un terme de 20 ans;

d'autoriser des crédits au montant de 1 055 798 \$ pour assurer le financement des salaires et des bénéfices sociaux, et ce, à même le paiement comptant des immobilisations;

d'autoriser des crédits au montant de 1 062 293 \$ pour assurer le financement des salaires et des bénéfices sociaux, et ce, à même la réserve financière pour le service de l'eau.

(SD-2025-3286)



À 9 h 11, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière